

Communiqué de presse

Protection sociale des fonctionnaires : La FNIM déploie sa stratégie et marque son territoire

Paris, le 19 septembre 2024

La FNIM lance une plateforme inédite pour renforcer le poids des mutuelles dans les appels d'offres de la Fonction Publique

La Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FNIM) annonce aujourd'hui le lancement officiel de sa plateforme dédiée à la réponse aux appels d'offres de la Fonction Publique. Cet outil collaboratif, conçu pour fédérer les actions des mutuelles adhérentes, a déjà permis de répondre à ses premiers appels d'offres de marchés publics.

Grâce à cette plateforme innovante, les mutuelles membres de la FNIM bénéficient d'un accompagnement personnalisé et d'une mutualisation des moyens pour élaborer des offres compétitives et adaptées aux exigences spécifiques de chaque appel d'offres. Ce dispositif vise à renforcer le poids des mutuelles dans un contexte concurrentiel de plus en plus marqué.

Une plateforme ouverte à toutes les mutuelles

La FNIM invite toutes les mutuelles souhaitant préserver leur indépendance et leur identité à rejoindre cette plateforme. En unissant leurs forces, les mutuelles pourront mieux défendre leurs valeurs et leurs intérêts, tout en proposant des solutions de protection sociale sur-mesure aux agents publics.

La FNIM vigilante face aux dérives des appels d'offres

Parallèlement à ce lancement, la FNIM a décidé de contester l'appel d'offres de l'Office National des Forêts (ONF) en raison de critères jugés inacceptables. Cette action s'inscrit dans une démarche plus globale de défense des intérêts des mutuelles et de la qualité des services proposés aux assurés.

« Nous ne pouvons accepter que certains appels d'offres soient conçus de manière à favoriser certains acteurs au détriment d'autres », déclare Pierre-Edouard MAGNAN, Président de la FNIM. « La FNIM se réserve le droit de contester tout appel d'offres dont les critères ne respectent pas les principes d'une concurrence loyale et transparente. C'est dans ce cadre que nous étudions entre autres les critères de l'appel d'offre du ministère de la Justice ».

À propos de la FNIM

Créée en 1989, la FNIM a pour vocation de fédérer les mutuelles indépendantes, de défendre leurs intérêts et de garantir le pluralisme du secteur et la liberté de choix des assurés sociaux en matière de complémentaire santé.

Présidée par Pierre-Edouard MAGNAN, elle permet aux mutuelles à taille humaine de se rassembler, d'échanger et de nouer des partenariats tout en préservant leur personnalité et leur indépendance, pour une cotisation unique qui offre des services de grande qualité.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

Contact presse

MARZOLF Erwin
Directeur Général
0615953131
emarzolf@fnim.fr
www.fnim.fr